

/BA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-172 du 12 Juin 1987

portant approbation des Comptes Prévisionnels  
et du Budget d'Investissement Exercice 1987 du  
Port Autonome de Cotonou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi  
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles  
qui l'ont modifiée ;

VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat,  
les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles  
dans lesquelles l'Etat a une participation et fixant leurs modalités de  
gestion ;

VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 84-250 du 22 Juin 1984 portant approbation des Statuts du  
Port Autonomie de Cotonou ;

SUR Proposition du Ministre de l'Equipement et des Transports ;

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 3 Juin 1987,

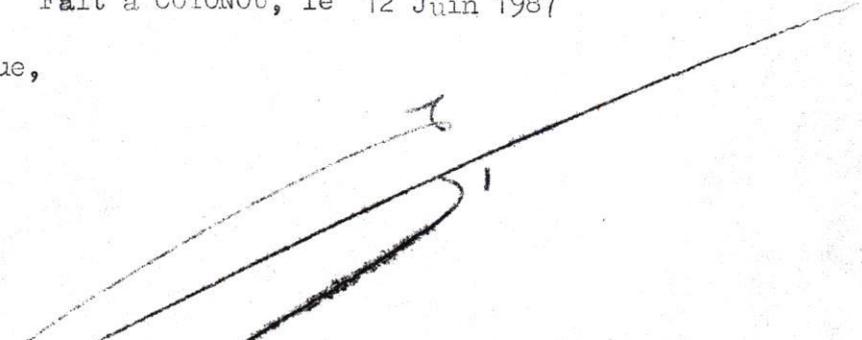
D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés les Comptes Prévisionnels et le Budget d'Inves-  
tissement Exercice 1987 du Port Autonome de Cotonou tels qu'annexés à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

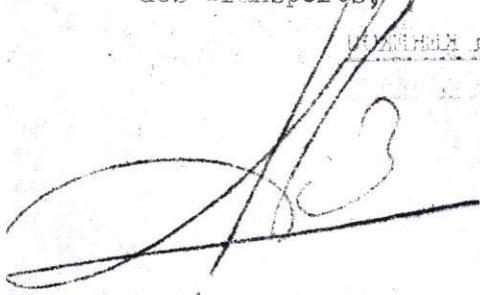
Fait à COTONOU, le 12 Juin 1987

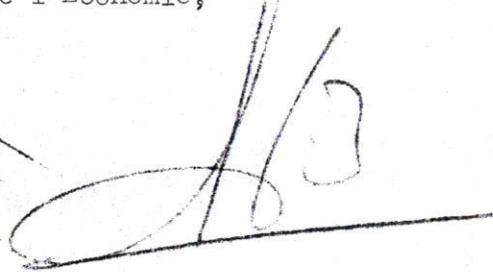
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,



Le Ministre de l'Equipeement et  
des Transports,

Le Ministre des Finances et  
de l'Economie,





Barnabé BIDOUZO

Barnabé BIDOUZO

MINISTRE INTERIMAIRE

Ampliatioms : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 CPC 4 PPC 2 MET-MFE 8  
Autres Ministères 13 SPD 1 DPE-DLC-INSAE 3 BCP 1 IGE 3 DG-DGF-DSDV-DI-  
DTCP 18 DCCT-ODE CHANC. 2 PAC 8 CCIB 1 JORPB 1.-

MINISTRE INTERIMAIRE